

• Nom du client : **SAS LE COUVENT**

• Adresse desservie : **LOGT COMMUNAL BELAYE
BELAYE**

→ Message

30359027 545241398176 545

**SAS LE COUVENT
GREZELS
LE CLUZEL
46700 GREZELS**

→ Contacts

@ Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr

📞 Service Clients
05 81 31 85 06
Du lundi au vendredi de 8h à 18h

🔧 Dépannage 24h/24
05 81 91 35 07

🏠 TSA 10018
46800 MONTCUQ CEDEX

🏠 Accueil
ZI de la Paganie 46700 PUY L EVEQUE
Mardi et vendredi - 9h-12h et 14h-17h Sauf
vacances scolaires

Votre facture du 27 décembre 2024

Compteur d'eau relevé le **30 septembre 2024**

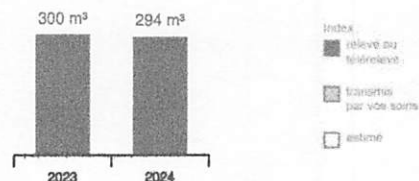
Votre consommation est de **294 m³**

Montant prélevé le **13 janvier 2025 : 333,41 €**

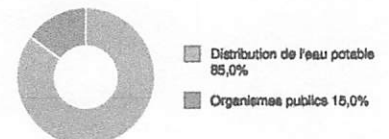
	€ TTC
Distribution de l'eau potable AQUARESO-PERIMETRE AQUARESO	283,27
Organismes publics	50,14
Total facture	333,41
Montant à prélever	333,41

détail au verso

Evolution de votre consommation



Répartition de votre facture



Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera prélevé à partir du 13 janvier 2025 sur votre compte numéro XXXXX574947.

Vos informations de prélèvement SEPA :

Identifiant du créancier (ICS) : FR86ZZZ003506

Référence unique de mandat (RUM) : S-3-0050942438-019393175-01

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information		
LOGT COMMUNAL BELAYE BELAYE	294 m³	249369	015 mm	04/10/2023 252	30/09/2024 548			
		Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
Votre facture en détail								
► Distribution de l'eau potable							268,50	283,27
Abonnement							45,53	48,03
Part AQUARESO		1er semestre 2025				26,03	5,50	
Part SAUR		1er semestre 2025				19,50	5,50	
Consommation							222,97	235,24
Part AQUARESO		05-10-23 / 31-12-23		71	0,4000	28,40	5,50	
		01-01-24 / 30-09-24		223	0,4200	93,66	5,50	
Part SAUR		05-10-23 / 31-12-23		71	1,0126	71,89	5,50	
		01-01-24 / 30-09-24		223	1,0830	241,51	5,50	
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)		Année 2024		294	0,0900	26,46	5,50	
Déduction des acomptes de consommation		Année 2024				-238,95	5,50	
► Organismes publics							47,52	50,14
Consommation							47,52	50,14
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)		Année 2024		294	0,3300	97,02	5,50	
Déduction acomptes de consommation - Lutte contre la pollution		Année 2024				-49,50	5,50	
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 2,01 € / m3 soit 0,00201 € / litre		HT exonéré de TVA : 0,00 €		TVA 5,50 % : 17,39 €		Total facture TTC : 333,41 €		
		HT soumis à TVA : 316,02 €		TVA sur les débits : 17,39 €				

➔ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale
Sert à financer les investissements et les opérations réalisées par les collectivités locales (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR
Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics
Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

➔ Message

Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28338379984-NAF 3800
Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits par email, à l'adresse dpd@saur.com ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles (www.saurclient.fr - Rubrique Données Personnelles).
Conformément à l'article L. 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux, entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement

- ✓ Paiement par TIP
Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signer votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.
Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :
Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.
- ✓ Paiement par chèque
Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.
- ✓ Paiement par prélèvement mensuel
Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.
- ✓ Paiement par internet
Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr
- ✓ Paiement en espèces
Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.